

## LA PUBLICATION DES CHARTES DE CLUNY

L'essor prodigieux de l'Ordre clunisien ne pouvait manquer de provoquer la constitution à Cluny du plus important chartrier que le Moyen Age ait connu. Avec les très riches archives de l'abbaye elle-même, les pièces relatives à la réunion d'autres monastères au chef d'Ordre, puis les documents concernant la gestion du temporel et la surveillance spirituelle des prieurés clunisiens — tels les censiers et les procès-verbaux de visites, nombreux à partir du XIII<sup>e</sup> siècle — sont venus accumuler dans la tour des archives de Cluny une source presque inépuisable d'actes qui intéressent l'histoire de tous les pays d'Europe comme de la Syrie franque.

Cet ensemble incomparable faillit disparaître au XVI<sup>e</sup> siècle : l'abbaye ayant été menacée en 1560, les moines firent transporter leurs archives partie à Auxonne, partie au château de Lourdon, leur refuge habituel<sup>1</sup>. Bien leur en prit : en 1562, les Huguenots saccagèrent le monastère, détruisant une grande partie des livres de la bibliothèque, croyant qu'il ne s'agissait que de « livres de messe ». D'autres manuscrits prirent le chemin de Genève, d'où l'abbé Claude de Guise ne put les faire revenir tous.

Ainsi les archives ne subirent-elles que peu de dégâts : elles purent donc révéler leurs richesses aux historiens, et Baluze, comme dom Martène, devaient les utiliser. Lorsque le Cabinet des Chartes fut constitué<sup>2</sup>, le ministre Bertin et son collaborateur Moreau n'eurent garde de les négliger : l'avocat autunois Lambert de Barive fut chargé de transcrire les documents conservés à Cluny, et il en compila, de 1770 à 1790, les nombreux registres qui font aujourd'hui partie de la collection Moreau, à la Bibliothèque nationale.

L'intérêt porté à ce chartrier lui a sans doute été fatal. A la Révolution, une fois l'abbaye supprimée, ses papiers eussent dû être transférés au chef-lieu du district et former une des séries des archives départementales de Saône-et-Loire. Mais on pensait les transférer à Paris — plus tard à Autun —, et le résultat de ces tergiversations fut de les laisser à Cluny, où on les oublia. On a supposé que les moines avaient emporté avec eux beaucoup de pièces d'archives, comme ils le firent pour les livres de la bibliothèque qu'ils détenaient par devers

1. D'après un document comptable retrouvé par Marcel Canat de Chizy et communiqué par lui au Comité des Travaux historiques.

2. M. ANTOINE, *Le secrétariat d'Etat de Bertin, dans Ecole des Chartes... Positions des thèses*, 1948, p. 17-18.

eux en 1791. C'est peu vraisemblable, et il ne saurait s'agir que de quelques documents. Il est beaucoup plus probable que les collectionneurs ne se firent pas faute de puiser dans le fonds laissé à l'abandon.

Cependant les cartulaires de l'abbaye et un certain nombre de chartes restèrent dans la bibliothèque municipale de Cluny. Le reste avait été dispersé entre des collections françaises, suisses ou anglaises ; et, pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, les administrateurs de la Bibliothèque nationale s'efforcèrent de reconstituer, pièce à pièce, l'intégrité du fonds. En 1881, la bibliothèque de Cluny acceptait de se dessaisir de ce qu'elle possédait du chartier de Cluny (à l'exception d'un cartulaire égaré qui ne parvint à Paris qu'en 1892) : Léopold Delisle qui avait négocié cet accord, pouvait donc publier en 1884 l'inventaire du fonds de Cluny<sup>1</sup> ; mais de nouvelles acquisitions viennent, sporadiquement, s'y ajouter.

Dès 1614, la publication des documents clunisiens avait commencé : un Bénédictin de Saint-Martin-des-Champs, dom Martin Marrier, avait fait paraître, avec l'aide du célèbre historien tourangeau André Duchesne, la *Bibliotheca Cluniacensis*. C'était l'époque où on compilait des recueils de privilèges, dans une intention à la fois historique et utilitaire, tels les *Bullaires* des ordres religieux. La *Bibliotheca* réunissait privilèges, bulles pontificales, textes théologiques et littéraires, avec quelques chartes et diplômes choisis pour leur intérêt historique. Elle fut vite épuisée, et l'on pensa maintes fois à la compléter et à la rééditer. Mais la seule autre publication à voir le jour fut le *Bullarium sacri ordinis Cluniacensis*, paru en 1680, auquel devaient faire suite d'autres volumes qui ne furent jamais édités.

Les historiens furent à même d'utiliser les copies de Lambert de Barive. Mais l'idée de publier ces documents de façon scientifique devait s'imposer ; c'est Auguste Bernard, un des plus intrépides éditeurs de textes du XIX<sup>e</sup> siècle, qui se décida à le faire aussitôt après qu'il eût terminé, en 1849, la publication des cartulaires de Savigny et d'Ainay.

Un autre grand érudit, Buchon, avait signalé dès 1829 l'existence des cartulaires conservés à Cluny ; mais sa découverte était passée inaperçue. Aussi Bernard croyait-il ne disposer que des copies de Lambert de Barive, avec les rares originaux alors possédés par les Archives de Saône-et-Loire et la Bibliothèque nationale. Sa transcription, effectuée essentiellement sur les volumes de la collection Moreau était presque achevée, quand il apprit la présence des cartulaires à Cluny. Il envoya ses copies dans cette ville pour les faire collationner, et il eut la surprise d'apprendre que Lambert de Barive n'avait pas

1. L. DELISLE, *Inventaire des manuscrits de la Bibl. nat. Fonds de Cluny*. Paris, Champion, 1884, in-8°, xxvi-413 p.

travaillé que sur les cartulaires, mais aussi, très souvent, sur les originaux : les textes copiés par lui n'étaient pas toujours conformes aux textes des cartulaires, et l'avocat autunois avait eu à sa disposition des actes qui n'avaient pas été transcrits dans ces cartulaires. Le travail ne consistait donc plus seulement à publier un cartulaire ; il fallait rassembler toutes les chartes dont on connaissait la teneur et les classer dans l'ordre chronologique. Ce n'est donc qu'en 1868 que Bernard put soumettre son manuscrit au Comité des Travaux historiques. Celui-ci, devant l'ampleur de ce texte, décida de ne publier tout d'abord que les chartes antérieures à 987 ; et il les accueillit, le 16 mai 1868, dans la collection des *Documents inédits*. Bernard avait eu le temps de voir les premières épreuves avant sa mort qui survint le 5 septembre 1868.

Le Comité désigna alors un chartiste, Alexandre Bruel<sup>1</sup>, pour prendre la succession d'Auguste Bernard. Nommé par arrêté du 1<sup>er</sup> février 1869, Bruel se trouva aux prises avec les difficultés que provoque l'édition d'un ouvrage posthume. Celui qui devait, pendant près de trente ans, l'assister en qualité de commissaire responsable, Anatole de Barthélemy, a rapporté ainsi ces difficultés : « Le premier soin du nouvel éditeur, ... après avoir pris connaissance des papiers laissés par M. Bernard, a été de recourir aux manuscrits de la Bibliothèque nationale ; ensuite, il a demandé l'envoi à Paris des cartulaires originaux qui sont conservés à Cluny... L'éditeur a adopté pour règle de vérifier et de compléter, en les collationnant à nouveau, toutes les copies de chartes faites par ou pour M. Bernard. Ces copies, ayant été corrigées au moins deux fois, dans des vues différentes, étaient très surchargées et par suite assez confuses. Cette collation a permis d'améliorer notablement le texte d'un grand nombre d'actes et de relever des erreurs de lecture assez multipliées...<sup>2</sup> ».

Bruel ne fut à même de remettre le manuscrit à l'impression que trois ans plus tard, en 1872. Le premier volume paraissait en 1876, date à laquelle on commençait à imprimer le second, qui parut en 1880. Le Comité des Travaux historiques décida de pousser l'édition au delà du terme de 987 : le troisième volume fut mis en composition en 1881 et achevé en 1884. En 1888 paraissait le quatrième. Puis la cadence se ralentit : il fallut attendre six ans le cinquième volume (1894) et neuf ans le sixième (1903). La tâche n'avait cessé de se compliquer du fait de l'entrée de nouveaux manuscrits à la Bibliothèque nationale. Bruel s'enquérât partout des chartes disparues, faisait à leur recherche des voyages en France et à l'étranger ; les archivistes départementaux

---

1. Bruel, né en 1841, entré à l'École des Chartes en 1862, en était sorti le 15 janvier 1866 (cf. P. DURRIEU, *Alexandre Bruel*, dans *Bibl. Ec. Ch.*, 1920, p. 428-431).

2. *Chartes de Cluny*, t. I, Avant-Propos.

lui signalaient des pièces, collationnaient ses copies. C'est ainsi que l'infatigable archiviste de Saône-et-Loire, Léonce Lex, et un autre grand érudit, que de solides liens d'amitié allaient unir à Bruel, le chanoine Ulysse Chevalier, figurent parmi les principaux collaborateurs des *Chartes de Cluny*.

En 1903, toutes les chartes connues de la grande abbaye étaient éditées jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. On avait abandonné le projet de Bernard, qui pensait compléter cette publication par un regeste allant de 1300 à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il ne restait donc plus qu'un volume à publier. Bruel comptait y faire figurer un pouillé de l'Ordre clunisien, et c'est à ce travail qu'il consacrait ses loisirs en 1912, en copiant un censier prêté par l'Académie de Mâcon. Mais, le 7 mai de cette année-là, il avait avec son nouveau commissaire responsable, Henri Omont, une conversation dont il nous a laissé le résumé : « L'administration n'a pas d'argent. La situation est déplorable. Il ne faut pas compter publier mon volume entier avant cinq ou six ans peut-être ! » En effet, les impressions effectuées par l'Imprimerie nationale à titre gratuit n'étaient plus qu'un souvenir, à tel point qu'Omont envisageait de s'entendre avec un éditeur tout en sauvegardant les droits du Comité des Travaux historiques. Mais le manque d'argent arrêta tout, et la guerre venue n'atténua point cette disette, comme le montrent des lettres de 1915 et de 1917. En 1917, Bruel écrivait à ce propos : « Je le regrette d'autant plus que je me sens actuellement bien disposé à continuer le travail d'impression et à le mener aussi rondement que les crédits le permettront ». Enfin, en 1918, les premières feuilles étaient remises à l'imprimeur.

Mais l'âge était venu. Bruel, que le Comité des Travaux historiques pressait, le 28 janvier 1919, d'achever son travail, tomba soudain malade. On dut lui substituer Paul Marichal pour corriger les épreuves ; mais la retraite de Bruel dans une maison de santé ne facilitait pas sa besogne. Bruel annonçait sa guérison en août 1919 : Omont le pria d'accepter la collaboration de Marichal. Bruel continuait à rédiger le tome VII ; il voulait y inclure une introduction, pour laquelle il comptait s'inspirer des *Cartulaires de Molesme*, de M. Jacques Laurent ; un supplément ; une table de concordance entre les cotes des manuscrits et les numéros imprimés ; le pouillé de Cluny ; la table générale ; enfin la bibliographie de tous les ouvrages cités dans le recueil ou relatifs à Cluny. La mort vint l'arrêter dans sa tâche, en novembre 1920.

Paul Marichal se trouva en présence de rédactions ébauchées et d'un gigantesque fichier. Dans ce fichier, une boîte manquait : celle où se trouvaient toutes les fiches commençant par la lettre R — la lacune, on le voit, était d'importance ! Cependant il put terminer

l'impression du supplément et mener presque à sa fin celle des tables de concordance. En 1921, les 21 premières feuilles étaient composées, et l'impression finit par atteindre la page 152. Mais, surchargé de besogne, Paul Marichal ne pouvait se donner tout entier à cette tâche. En 1941, peu avant sa mort, il remettait au nouveau commissaire responsable, M. G. Tessier, les dossiers et fichiers de Bruel. Le Comité des Travaux historiques, vu la masse des identifications à faire, décida alors de confier la rédaction de la table à un Bourguignon qui fût quelque peu familiarisé avec la toponymie et l'histoire régionales.

Il y a lieu de rappeler ici les deux publications clunisiennes qui parurent simultanément à celle de Bruel. En Angleterre, ce sont les travaux bien connus de Duckett, dont les *Charters and records of Cluny* ont été utilisés par Bruel. D'autre part, la réimpression de la *Bibliotheca Cluniacensis* s'imposait. Il faut, en effet, se souvenir que le Comité, en confiant à Bruel les *Chartes de Cluny*, avait décidé que l'on publierait le manuscrit de Bernard, après révision des chartes : tout ce que Bruel ajouterait devant être placé entre crochets. Ainsi s'explique-t-on pourquoi, par exemple, les analyses des chartes sont restées jusqu'à la fin conçues sur un modèle assez archaïque. L'impression devait exclure les pièces publiées soit dans la *Bibliotheca*, soit dans le *Bullarium*, un bref renvoi suffisant à tenir la place qu'auraient dû occuper ces documents dans l'ordre chronologique. La *Bibliotheca* étant pratiquement introuvable, l'imprimerie Protat, qui manquait de travail en raison de la guerre, fit procéder à la réimpression de l'ouvrage de dom Marrier et Duchesne, en 1915. Cette réimpression est venue fournir un très utile complément à la publication de Bruel et Bernard.

\* \* \*

Le soin d'établir les tables et de terminer cette publication m'ayant été confié par le Comité des Travaux historiques, je voudrais indiquer l'état d'achèvement des diverses parties du tome VII.

Le supplément, imprimé en 1921, ne comprend qu'une douzaine de chartes et un assez grand nombre d'analyses servant de renvois. Mais il sera nécessaire de prévoir un *Addendum*, car on découvre sporadiquement de nouvelles chartes clunisiennes. Sans parler même du cartulaire de Marcigny, il me suffira de rappeler la publication d'une pièce relative aux devoirs militaires des bourgeois de Cluny envers l'abbaye, à la suite du *Pierre le Vénérable* de dom Jean Leclercq. Quant aux *Errata*, ils seront beaucoup plus importants : depuis 1921, maints historiens se sont attachés à préciser les dates, souvent erronées, données par Bernard et Bruel. Les recherches du chanoine Chaume sont les plus considérables ; mais il faudra de longs dépouille-

ments pour retrouver, ici ou là, au hasard d'un bas de page, les rectifications que d'autres ont proposées.

Il sera vraisemblablement difficile de procéder à l'édition du pouillé de Cluny et de la bibliographie clunisienne, prévue par Bruel. Celui-ci avait systématiquement rejeté à la fin de son ouvrage les identifications de noms de personnes et de lieux comme les discussions rendues nécessaires par tel point de chronologie, d'institution ou de diplomatique. De ces discussions, il comptait faire toute une série d'*excursus* ou appendices dont la rédaction est à peine ébauchée et dont la publication est pratiquement irréalisable.

La question des identifications se pose avec insistance. Bruel songeait à les incorporer à la table générale, et c'est le parti que je compte adopter. La nécessité de procéder à ces identifications n'a pas besoin d'être démontrée : les chartes publiées sont souvent d'utilisation difficile faute de ces éléments d'appréciation. Malheureusement Bruel n'a laissé à ce sujet que des notes souvent informes, avec un fichier qui témoigne d'un labeur considérable, mais qui reste incomplet : non seulement tout ce qui concerne la lettre R a disparu, mais d'autres fiches ont été retirées ici ou là — sans doute pour procéder à des vérifications — et elles ont dû s'égarer. En pratique, aucune de ces fiches ne porte d'élément d'identification. Je laisse à penser ce que représente la tâche de compléter ce volumineux fichier.

C'est pourquoi, avant d'accepter ce travail, j'avais prié le chanoine M. Chaume de m'accorder son concours. Avec sa simplicité et sa souriante bienveillance, il avait bien voulu accepter d'aider de ses conseils un éditeur inexpérimenté. En le perdant, bien peu après, c'est d'une collaboration inappréciable que les *Chartes de Cluny* ont été privées, et les notes qu'il a laissées ne sauraient y suppléer que dans une faible mesure.

J'espère néanmoins qu'il me sera possible de mener à bien la tâche entreprise. Mais je ne saurais le faire qu'en sollicitant le concours de tous ceux qui s'intéressent aux études clunisiennes, en les priant de bien vouloir me faire part des travaux relatifs à telle ou telle charte dont ils auraient connaissance, et en faisant tout particulièrement appel à ceux qui auraient établi, pour un travail sur un sujet donné, des index particuliers d'après les *Chartes de Cluny*. De tels index faciliteraient et hâteraient grandement l'achèvement des tables générales. C'est avec ce concours qu'il serait possible de terminer sans trop de retard l'œuvre considérable entreprise, voici presque un siècle, par Auguste Bernard, œuvre qui a absorbé pendant cinquante ans le meilleur des forces d'Alexandre Bruel, l'un des plus désintéressés et des plus laborieux parmi les grands médiévistes français.